

SEPTEMBRE

2018

N° 51

CYCLOCLASSICS  
POITOU-CHARENTES



# 1<sup>ere</sup> ★ FLANDRES CHARENTAISES CLASSIC NATIONALE JUNIORS

COURCÔME  
(Charente)

DIMANCHE

9 SEPTEMBRE

## LE MOT DU MAIRE

### Objectif fusion.

L'été bien que mouvementé à titre personnel n'en n'a pas été moins productif. Je profite de ces quelques lignes pour vous remercier de tous les témoignages de sympathie.

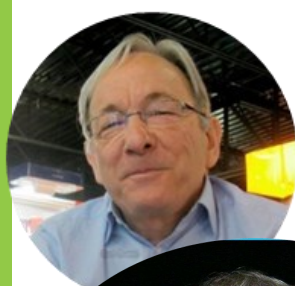
Une saison estivale avec de nouvelles activités en plus des traditionnelles. Le marché de producteurs a été un important succès tant par l'organisation que par sa fréquentation. Les jeudis Courcômois ont été une réussite aussi avec pourtant parfois une faible affluence par rapport à la

chance que nous avons d'avoir des orateurs d'une telle qualité.

Maintenant, nous n'avons plus que quatre mois afin de mener à bien la fusion avec les communes de VILLEGATS et de TUZIE. La loi nous impose de réaliser les opérations avant la fin de l'année 2018 ou de devoir attendre 2021. Nous avons opté pour fin 2018. Une réunion publique sera organisée. Si vous aviez des questions et afin de répondre au mieux lors de cette future soirée, je vous remercie de les faire parvenir à la Mairie par écrit.

Bonne rentrée.

**Fabrice Geoffroy**



# MERCI!

Magnez, les Combeaux, les Marchis, les Martres, les Ouilsières, la Touche, Les Breffières, Le Petit Village

# COURCÔME ACTUS

# COURCÔME

## Mairie de Courcôme

18 Grand' Rue

16240 Courcôme

Tel : 05 45 31 01 68

Fax : 05 45 30 33 65

Courriel :

[mairiedecourcome@wanadoo.fr](mailto:mairiedecourcome@wanadoo.fr)

Ouverture du secrétariat

lundi, mercredi, jeudi, vendredi

de 10h00 à 12h00

Site : [www.courcome.fr](http://www.courcome.fr)

## Agence postale communale

Tel : 05 45 31 00 23

lundi, mardi, jeudi, vendredi

de 09h00 à 12h30

**mercredi de 10h00 à 12h00**

## Bibliothèque municipale

samedi de 14h00 à 16h00

maison des associations

## Calitom



### Collecte des sacs jaunes

mercredis 10 et 24 septembre

### Collecte des sacs noirs

lundis 3-10-17-24 septembre

sortir vos conteneurs  
ou sacs la veille



## PERMANENCES

### du député de la Charente

**Jérôme Lambert**

Exceptionnellement, pas de permanences en mairies au mois de septembre en raison de plusieurs déplacements à l'étranger durant cette période liés à son activité de Député et à sa participation à la session de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.



## PERMANENCES DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Canton de Charente Nord

**Brigitte FOURE - Didier VILLAT**

Mairie de **Villefagnan** de 10h30 à 12h00

Mardi 18 septembre 2018

Mairie de **Ruffec** De 10h30 à 12h00

Mercredi 26 septembre 2018

**Permanences de conciliation de justice :** Organisées par le Ministère de la justice dans chaque canton pour régler à l'amiable les différends portant notamment sur: problèmes de voisinage, litiges à la consommation, impayés, malfaçons de travaux, etc.

**Jeudi 11 septembre** Ruffec tribunal de 10h-12h le recours à la conciliation de justice est **gratuit**

**L'Amicale laïque de Courcôme** prépare une exposition concernant la guerre de 14/18 qui sera présentée à la salle socio-culturelle pour le 11 novembre, marquant ainsi le centenaire de la fin de cette Grande Guerre.

Si certains d'entre vous possèdent des documents qui mériteraient d'être montrés à cette occasion, et si vous acceptez de nous les confier, nous pourrions les ajouter aux éléments présentés pour cette exposition.

Merci d'avance.

Line Duchiron , René Chailleu

## Coupure d'électricité :

ENEDIS nous informe que la Rue de Gensac sera privée d'électricité le mardi 25 septembre de 13h45 à 16h45 pour des travaux de maintenance.

*Liberté Égalité Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

### A V I S   A U X   É L E C T E U R S

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Si la **loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales et son décret d'application n° 2018-350 du 14 mai 2018** modifient les modalités d'inscription sur les listes électorales, **ces textes n'entreront en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier 2019**. Ils ne s'appliquent donc pas aux demandes d'inscription déposées en 2018.

**Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.** Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les demandes d'inscription déposées en 2018 et validées par la commission administrative permettront aux personnes concernées de **voter à compter du 11 mars 2019**, notamment pour l'élection des représentants au Parlement européen qui se déroulera le 26 mai 2019.

**Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.**

**Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne résidant en France peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires** en vue de l'élection des représentants au Parlement européen et d'éventuelles élections municipales partielles.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur éventuel rattachement à un nouveau bureau de vote à cette même date. **S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

### PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Le tableau des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision au titre de l'année 2018 sera déposé le 10 janvier 2019 au secrétariat de chaque mairie et affiché aux lieux accoutumés pendant dix jours. Il demeurera, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance compétent dans le ressort du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 janvier 2019 inclus. A partir du 21 janvier 2019, aucune réclamation ne sera admise.

### INFRACTIONS EN MATIÈRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

### PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit fournir la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attaché avec la commune.

La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription ;

L'attaché avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE COMMUNE de COURCÔME

en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique sur la commune de COURCÔME

Par arrêté du **12 JUN 2018**, le préfet de la Charente a prescrit, à la demande de SYSTRA FONCIER, agissant pour le compte de Ligne Sud Europe Atlantique Tours Bordeaux (LISEA), et conformément à la réglementation en vigueur l'ouverture d'une troisième enquête parcellaire complémentaire sur la commune de COURCÔME.

Cette enquête, en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique, d'une durée de 25 jours, aura lieu **du mercredi 26 septembre (9h00) au lundi 15 octobre 2018 (12h00) inclus**, en mairie précitée où les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés.

Le dossier pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et les observations être consignées sur les registres.

Les observations sur les limites des biens à exproprier pourront être consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par correspondance au maire qui les joindra au registre ouvert par lui.

Elles pourront également être adressées, par écrit, à l'attention de Madame Yveline BOULOT, Enquêtrice de statistique agricole, désignée en qualité de commissaire enquêteur, en mairie de COURCÔME dont l'adresse est : 18, Grand'Rue 16240 COURCÔME.

Elle recevra le public à la mairie précitée selon le calendrier suivant:

Mercredi 26 septembre 2018 : de 9h à 12h

Lundi 15 octobre 2018 : de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur transmettra dans un délai maximum de 30 jours à compter de la fin de l'enquête le dossier et le registre, assortis du procès-verbal et de son avis au Préfet de la Charente.

Les documents relatifs à l'enquête seront consultables sur le site internet de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique politiques publiques – environnement/chasse – DUP-ICPE-IOTA / COURCÔME).

Toute correspondance doit être adressée à M. le Préfet de la Charente  
Adresse postale : 7, 9 rue de la préfecture  
CS 92301

16023 ANGOULÊME CEDEX

Téléphone : 05 45 97 61 00 – Serveur vocal : 0.821.80.30.16

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, et jeudi de 8h15 à 12h30 – Site internet : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)

## FESTIVITES DU MOIS

**1ere Flandres Charentaises Classic Nationale Juniors**  
COURCÔME (Charente)  
DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018  
125km  
DEPART: 13H30  
+ Caravane voitures anciennes  
Infos: [cycloclassics.blogspot.com](http://cycloclassics.blogspot.com)

Itinéraire :  
COURCÔME - TUZIE  
SALLES-LES-BAINS - VERTEUIL  
ST-GEORGES-POËVRE  
VERTEUIL - VIEUX-BOUFFIES  
COURCÔME - TURÇON  
PARZAC - BELLEFLEUR  
BEAULIEU - LE MARDONN  
ST-GOURSON - ST-SULPICE  
COUTURE-AUNAC-BAYERS  
MAISONS-ROUGES  
SALLES-LES-BAINS - TUZIE  
COURCÔME

### CLUB ENTENTE ET AMITIE :

Ce groupe n'attend que vous pour les rejoindre. Jeux de cartes, de société, bonne humeur et gaieté..

Venez rejoindre le club entente et amitié !

Prochains rendez-vous

les mardi 18 septembre et 2 octobre à 14h30

Renseignements : Josiane

Salomon au 06 95 94 60 10

### SECTION INFORMATIQUE :

Initiation à internet et traitement de textes, tablette, téléphone...

1er étage salle des associations, rendez vous lundis 17 septembre et 1 octobre de 14h30 à 16h30.

Renseignements: Jean Michel

Couillaud au 07 77 06 46 13

### Les Rabalous de Courcôme:

Prochaine balade le **samedi 8 septembre**.

Rendez-vous place de la mairie à 9h30, départ de Courcôme en voiture direction Magnez.

A 10h départ du Logis pour un circuit d'environ 8 kms.

Plus de renseignements auprès de Séverine :

[philippe.queron0426@orange.fr](mailto:philippe.queron0426@orange.fr)

05 45 30 05 57 & 06 47 11 78 53

### FOOT LOISIR :

Rendez vous le dimanche à 10h00 devant la salle socio-culturelle.

Suivre les pancartes installées

**Mowgli**, fan de foot et fan d'amis.

### L'Amicale laïque :

organise un voyage de 5 jours en CANTABRIE du 14 au 18 Septembre 2018.

Pour tous renseignements, s'adresser à L. Duchiron ( 0545310997)



Reprise le mardi 11 septembre 18h15

### COURCÔME

Salle des fêtes  
Gym d'entretien - Gym douce  
Danse - En cours alternés  
De 7 à 77 ans

Séance d'essai gratuite

Bien dans son corps,  
Bien dans sa tête !!!

Tarif :  
90€ à l'année  
Prévoir un tapis ou une serviette

Renseignements : Adeline BRU 06 70 32 89 66 - 05 45 90 62 80  
Bru.adeline@orange.fr - Facebook:ABC Danse et Fitness

Les Poly'Sons du Val  
de Charente

Atelier chant enfants

Redémarre mercredi 5 septembre 2018

Horaires pour la première séance de l'année :

• 17 h 30 à 18 h 30 pour tous

Salle des Associations de Courcôme

Avec le soutien de la Commune de Courcôme,  
de la Communauté de Communes Val de Charente  
et du Département de la Charente,  
la chorale « Les Poly'Sons »  
met son chef de chœur, Simon Bouin,  
à disposition des enfants ayant envie de chanter.

CHARENTE COURCÔME

Cotisation annuelle 15 €

La cotisation ne sera demandée  
qu'après plusieurs séances d'essais  
pour que votre enfant puisse apprécier  
par lui-même si l'atelier chant répond à son attente.

Pour tout renseignement ou bulletin d'inscription,  
e-mail : [LesPolySonsDuVal@laposte.net](mailto:LesPolySonsDuVal@laposte.net)

